



Procès verbal 'indisponibilité d certificat d'immatriculation

Par **josiane daria**, le **20/01/2010 à 17:20**

Bonjour, j'ai de gros soucis d'argent, je suis passé devant le juge qui a dressé un procès verbal de conciliation je me suis engagé à régler ma dette mais la veille de cette entretien j'ai eu la visite de l'huissier de justice me délivrant un procès verbal d'indisponibilité du certificat d'immatriculation pour la même affaire; est-il possible de contester cette décision? merci de me répondre assez rapidement car si je peux il doit y avoir un délai sachant que j'ai reçu ce dossier le 12 de ce mois. je vous remercie par avance

Par **superve**, le **24/01/2010 à 21:05**

Bonsoir
Je suis désolé, je n'ai rien compris à votre message.
Lorsque vous dites que vous êtes passée devant le juge, en conciliation je suppose qu'il doit s'agir d'une saisie des rémunérations.
L'huissier a dressé un PV d'indisponibilité du certificat d'immatriculation de votre véhicule la veille de la conciliation, pour le même dossier.
S'il s'agit bien de cela, rien de choquant à priori l'huissier peut tout à fait prendre des garanties.
L'indisponibilité constitue simplement une garantie de la créance, prise sur votre véhicule. Tant que vous le conservez, cela n'a aucune incidence. Si vous le vendez, vous devrez alors verser le prix de vente à l'huissier, à concurrence du montant de votre créance.
Cordialement